



Commandement aux fin de saisie vente

Par **caledodream**, le **01/04/2015** à **17:14**

bonjour, je viens aujourd'hui de recevoir la visite d'un huissier qui ma remis un "commandement aux fins de saisie vente" suite à une décision de justice du tribunal datant de septembre 2009 il me demande le remboursement d'un contrat de prêt ainsi que les intérêts fait à Nouméa en Nouvelle Calédonie en 2007, que dois-je faire? merci d'avance cordialement.

Par **domat**, le **01/04/2015** à **20:26**

bjr,
soit vous exécuter la décision du tribunal en payant votre dette, soit vous laisser l'huissier exécuter la décision du tribunal.
vous pouvez aussi demander un délai de grâce au tribunal (maxi 2 ans).
le titre exécutoire obtenu par votre créancier est valable 10 ans.
cdt